



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée trésorière que :

Conformément aux articles 501 et 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception des taxes de 2019 de la Ville de Rivière-Rouge est complété et a été déposé à mon bureau le 24 janvier 2019 et la Ville a procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 24^e JOUR DE JANVIER 2019

Guylaine Giroux
Trésorière